



Rapport de la Douzième session du Comité permanent d'administration et des finances

Busan, République de Corée, 23-24 avril 2015

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2015. Rapport de la douzième session du Comité permanent d'administration et des finances, Busan, République de Corée, 23-24 avril 2015.
IOTC-2015-SCAF12-R[F], 26 pp

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Courriel : secretariat@iotc.org
Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

ZADJN	Zones au-delà des juridictions nationales
BOBLME	(projet) Grand écosystème du golfe du Bengale
CLAV	Liste consolidées des navires en activité
CNCP	partie coopérante non contractante
MSA	Mission de soutien à l'application
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
CdA	Comité d'application de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« <i>Improved Cost Recovery Uplift</i> »)
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FPR	Fonds de participation aux réunions
PSC	Frais de gestion de projet
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
CS	Comité scientifique de la CTOI
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE UTILISEE DANS CE RAPPORT

Le rapport du CPAF12 a été écrit en utilisant les termes suivants afin de lever les ambiguïtés sur l'interprétation des différents paragraphes.

- Niveau 1 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 2 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*
DEMANDE : ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
- Niveau 3 :** *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence*
A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.
A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.
- Tout autre terme :** tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

Sommaire

1	Ouverture de la session.....	6
2	Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session	6
3	Admission des observateurs	6
4	Rapport d’activité du Secrétariat de la CTOI : 2014	6
4.1	Appui aux activités scientifiques	7
4.2	Appui aux activités d’application.....	7
4.3	Communication et information du public	7
4.4	Fonds de participation aux réunions.....	7
5	Bilan financier	7
5.1	Contributions	8
5.2	Dépenses	8
5.3	Solde.....	8
5.4	Arriérés de contributions.....	9
5.5	Fonds de réserve	9
5.6	Adhésion à a CTOI de la Sierra Leone et de la Guinée.....	9
6	Programme de travail et budgets estimés : propositions pour 2016 et 2017	10
6.1	Budget estimatif	10
6.2	Ligne budgétaire de déficit d’urgence	10
6.3	Dépenses de fonctionnement – appui au renforcement des capacités.....	11
6.4	Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR).....	11
7	Mise à jour sur les progrès concernant l’évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l’évaluation des performances)	11
8	Autres questions.....	12
8.1	Lieu et dates des 13 ^e et 14 ^e sessions du Comité permanent d’administration et des finances.....	12
9	Examen et adoption de la proposition de rapport de la 12^e session du Comité permanent d’administration et des finances	12
	Appendice I Liste des participants	13
	Appendice II Ordre du jour de la Douzième session du Comité permanent d’administration et des finances.....	16
	Appendice III Liste des documents	17
	Appendice IV Proposition de budget pour 2016 et budget indicatif pour 2017 (en US\$).....	18
	Appendice V Barème indicatif des contributions pour 2016 (en \$US)	19
	Appendice VI CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la résolution 09/01 – sur les suites à donner à l’évaluation des performances	21
	Appendice VII Ensemble consolidé des recommandations à la Commission, émises lors de la Douzième session du Comité permanent d’administration et des finances (22-24 avril 2015).....	25

RESUME EXECUTIF

La Douzième session du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF12) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Busan, République de Corée, les 23 et 24 avril 2015. La réunion a été ouverte par le président, M. Benjamin Tabios (Philippines).

Ce qui suit est un extrait des recommandations du CPAF12 à la Commission, dont l'intégralité est proposée dans l'[Annexe VII](#).

Bilan financier***Bilan financier***

CPAF12-01. ([para. 19](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI continue d'explorer toutes les options dans le but de collecter les arriérés de contributions et de demander l'assistance de la FAO pour contacter les CPC concernées.

Solde

CPAF12-02. ([para. 25](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission demande l'avis de la FAO au sujet de la continuité financière des activités de la Commission en 2015 et 2016, compte-tenu des arriérés de contributions et demande une assistance à la FAO au sujet de l'extension des contrats du personnel du Secrétariat de la CTOI et de la collecte des arriérés.

Arriérés de contributions

CPAF12-03. ([para. 29](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le président de la Commission, conduise des discussions bilatérales avec la R.I. d'Iran et les autres parties contractantes en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour recouvrer les arriérés de contributions et pour mettre en place un plan d'action pour le paiement des contributions dès que la situation permettra cette transaction financière.

Ligne budgétaire de déficit d'urgence

CPAF12-07. ([para. 50](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** qu'une ligne « déficit d'urgence » soit incluse dans le budget administratif pour 2016 (375 051 US\$) et dans le budget indicatif pour 2017.

Programme de travail et budgets estimés : propositions pour 2016 et 2017

CPAF12-010. ([para. 55](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2016 comme présentés dans les Appendices [IV](#) et [V](#), tout en notant l'objection de l'Indonésie.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 12^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF12-014. ([para. 66](#)) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF12, fourni en [Appendice VII](#).

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Douzième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Busan, République de Corée, les 23 et 24 avril 2015. Au total, 56 personnes ont participé à la session, dont 49 délégués de 32 parties contractantes (membres), 1 délégué d'1 partie coopérante non contractante et 6 observateurs dont 4 experts invités. La liste des participants est fournie en [Appendice I](#). La réunion a été ouverte par le président, M. Benjamin Tabios (Philippines).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le CPAF A **ADOPTÉ** l'ordre du jour comme présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au Comité sont listés à l'[Appendice III](#).

3 ADMISSION DES OBSERVATEURS

3. Le CPAF A **NOTÉ** que, lors de la Dix-huitième session de la Commission, les parties contractantes avaient décidé que les réunions de ses organes subsidiaires devraient être ouvertes à la participation des observateurs des parties ayant assisté aux sessions courantes et/ou précédentes de la Commission. Les nouvelles candidatures au statut d'observateur devraient continuer à suivre la procédure décrite dans l'article XIII du Règlement intérieur de la CTOI.
4. Conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants, comme prévu par l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014) :

- Article XIV.1 : « *Le Directeur général ou un représentant désigné par lui a le droit de participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission, du Comité scientifique ou de tout autre organe subsidiaire de la Commission.* »
- Article XIV.2 : « *Les membres et membres associés de l'Organisation qui ne font pas partie de la Commission sont, sur leur demande, invités à se faire représenter par un observateur aux sessions de la Commission.* »
 - i. Fédération Russe
- Article XIV.4 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée.* »
 - i. Commission de l'océan Indien (COI),
- Article XIV.5 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée. La liste des ONG souhaitant être invitées est soumise, par le Secrétaire, aux membres de la Commission. Si l'un des membres de la Commission formule une objection en indiquant ses raisons par écrit dans un délai de 30 jours, la question est soumise à décision de la Commission par procédure écrite.* »
 - i. International Seafood Sustainability Foundation (ISSF),

Experts invités

- Article XIV.9 : « *La Commission peut inviter, à titre individuel, des consultants et des experts à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission.* »
 - i. Taïwan, province de Chine.

4 RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT DE LA CTOI : 2014

5. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-04 qui présente le rapport d'activité du Secrétariat de la CTOI pour 2014 et a exprimé ses remerciements pour le soutien au renforcement des capacités reçu dans divers domaines par les États riverains en développement, de l'application au renforcement de la collecte et de la déclaration des données, ainsi qu'à la compréhension du processus science/gestion qui sous-tend la Commission, et a demandé que ce soutien soit financé via le budget et se poursuive à l'avenir.

4.1 Appui aux activités scientifiques

6. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le travail effectué par le Secrétariat de la CTOI à l'appui du processus scientifique de la CTOI inclut l'aide aux CPC afin d'améliorer le niveau de participation de leurs scientifiques nationaux aux différents groupes de travail, d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat de la CTOI et la qualité et la rigueur des évaluations de stocks des espèces sous mandat de la CTOI. En 2014, cinq réunions de groupes de travail ont été organisées et facilitées par le Secrétariat, en plus de la réunion annuelle du Comité scientifique.
7. Le CPAF A **NOTÉ** la participation de cinq experts invités sélectionnés pour assister aux réunions des groupes de travail en 2014. La participation renouvelée des experts invités aux réunions des groupes de travail de la CTOI a été reconnue par la Commission comme une composante importante des activités de renforcement des capacités et a reçu le soutien du CPAF.

4.2 Appui aux activités d'application

8. Le CPAF A **REMARQUÉ** que les besoin d'appui par le Comité d'application continuent à s'étendre. Cela a nécessité l'envoi de questionnaires de conformité, conformément aux exigences de la Commission, à toutes les CPC, et le traitement des réponses et des informations disponibles dans les rapports nationaux, pour rédiger les rapports-pays présentés lors de la 12^e session du Comité d'application (CdA12).
9. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI a poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers, les missions de soutien à l'application et les activités d'aide à la mise en œuvre des mesures de l'État du port. Durant le deuxième semestre de 2014, le Secrétariat de la CTOI, par le biais de la FAO, a lancé un nouvel appel d'offres pour le PRO en 2015. Cet appel d'offre a été remporté par le consortium MRAG Ltd/CapFish et le nouveau contrat a été signé en décembre 2014.

4.3 Communication et information du public

10. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI a poursuivi la publication de tous les rapports de la Commission et de ses organes subsidiaires (groupes de travail et comités) uniquement sous forme électronique, suivant en cela la décision de la Commission lors de sa 17^e session de rendre toutes les réunions de la CTOI « sans papier ».

4.4 Fonds de participation aux réunions

11. Le CPAF A **REMARQUÉ** que l'intention du FPR était d'utiliser les fonds, en priorité, pour soutenir la participation des scientifiques des CPC en développement aux réunions scientifiques de la CTOI, y compris celles des groupes de travail. Le Secrétariat de la CTOI a, en 2014, facilité la participation de 43 personnes (58 en 2013 et 42 en 2012) de 16 CPC en développement de la CTOI aux cinq réunions des groupes de travail. La participation des scientifiques nationaux des CPC en développement aux groupes de travail et au Comité scientifique de la CTOI en 2014 a connu une baisse, du fait de la réduction du financement par le FPR.
12. Le CPAF A **NOTÉ** que, en conséquence de la réduction du financement, la priorité a été donnée à l'aide aux CPC qui sont directement concernées par les espèces couvertes par chaque groupe de travail. Ces quatre dernières années, tous les bénéficiaires du FPR ont rédigé et présenté au moins un document de travail ou un rapport national concernant la réunion à laquelle la Commission avait financé leur participation. La qualité des documents présentés aux réunions de la CTOI par les bénéficiaires du FPR a continué à s'améliorer, résultat direct de l'augmentation de la participation des scientifiques des États côtiers en développement.
13. Le CPAF A **NOTÉ** que, en seconde priorité, la Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement* indique que le FPR devrait être utilisé pour financer la participation d'un représentant par CPC en développement à une réunion non-scientifique de la Commission, y compris les sessions ordinaires, si la CPC a l'intention de présenter des rapports à la réunion en question et pourvu que la CPC ne soit pas éligible au fond établi au titre de l'Article VII de l'UNFSA. En 2014, le Secrétariat de la CTOI a facilité la participation de 16 personnes provenant de 14 CPC en développement de la CTOI à des réunions non-scientifiques de la CTOI.

5 BILAN FINANCIER

14. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-03 qui présente le Bilan financier et les informations y relatives pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, ainsi qu'un aperçu du problème de fonds de roulement que rencontre le Secrétariat de la CTOI en raison des arriérés de contributions.

15. Le CPAF **A NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI fait face à un risque considérable de réduction de son personnel et de ses activités du fait des contributions non payées et la FAO a indiqué que le renouvellement des contrats du personnel et les futures dépenses de fonctionnement ne seront possibles qu'une fois que des fonds suffisants seront disponibles. Il a également été indiqué que la situation financière est une responsabilité partagée de toutes les CPC et que le montant des arriérés de contributions et du déficit est significatif et mérite l'attention immédiate des CPC.
16. Le CPAF **A NOTÉ** que les économies réalisées sur la ligne « amélioration du recouvrement des dépenses » (ICRU) ont été utilisées en 2014 pour le Fonds de participation aux réunions, comme indiqué dans la Circulaire 2014-85.
17. Le CPAF **A DEMANDÉ** un retour des CPC sur les arriérés de contributions. Les CPC assistant à la réunion, qui n'ont pas réglé leurs contributions annuelles pour 2014 se sont engagées à payer leurs arriérés de contributions courant 2015. La R.I. d'Iran, du fait des sanctions financières, n'a pas pu respecter ses obligations financières. Les CPC ont noté que les arriérés de contributions de la R.I. d'Iran ne sont pas dus à un manque de responsabilité devant la Commission et que cette CPC participe activement aux activités du Secrétariat de la CTOI et s'est fermement engagée à transférer les arriérés de contributions dès que la situation le permettra.
18. Le CPAF **A NOTÉ** que plusieurs CPC ont payé leurs contributions 2014 après le 31 décembre 2014. La France, le Mozambique et le Sri Lanka ont indiqué que leurs contributions 2014 ont été reçues par le Secrétariat de la CTOI après le 31 décembre 2014. Dans une correspondance récente avec le Secrétariat de la CTOI, le Pakistan a reconnu ses obligations financières devant la Commission mais n'a pas encore réglé ses arriérés de contributions. D'autres CPC, qui n'étaient pas présentes au CPAF12, n'ont pas répondu aux tentatives répétées du Secrétariat de la CTOI de collecter les sommes dues (Érythrée, Guinée, Sierra Léone, Soudan et Yémen).

Recommandations

19. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI continue d'explorer toutes les options dans le but de collecter les arriérés de contributions et de demander l'assistance de la FAO pour contacter les CPC concernées.

5.1 Contributions

20. Le CPAF **A NOTÉ** de ce que le total des contributions impayées a augmenté de 1 407 696 US\$ au 31 décembre 2013 à 1 962 795 US\$ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 555 099 US\$ (40%), faisant suite à une augmentation de 33% en 2013, 12 parties contractantes (membres) n'étant pas à jour de leurs paiements.
21. Le CPAF **A NOTÉ** les contributions extrabudgétaires suivantes faites par des CPC à la CTOI en 2014 : aide de l'Australie pour assister les États côtiers en développement à participer aux réunions et ateliers par le biais du FPR ; financement conjoint de BOBLME pour des activités relatives à la science, à l'évaluation des stocks, aux données et à l'application dans la zone de compétence de BOBLME et un financement spécial pour les guides d'identification; accord de financement de l'UE (DG Affaires maritimes et pêche) pour le renforcement des capacités (renforcement des capacités et processus science/gestion) et l'aide technique aux pays en développement ; financement direct de ZADJN du développement de la CLAV, de missions de soutien à l'application, de voyages du personnel du Secrétariat de la CTOI et de délégués des États côtiers aux réunions ; cofinancement d'activités conjointes de l'*Overseas Fisheries Cooperation Foundation* du Japon (OFCF), de l'Union européenne/la Commission de l'océan Indien (UE-COI SmartFish), de l'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF), du Fonds mondial pour la nature (WWF), des Maldives et de l'*International Pole and Line Foundation* (IPLNF) pour l'ESG du listao.

5.2 Dépenses

22. Le CPAF **A NOTÉ** que, au niveau du budget global, on note un déficit de dépenses de 131 293 US\$ (-4%) par rapport au budget 2014.
23. Le CPAF **A NOTÉ** que, jusqu'à ce que la totalité des contributions pour 2014 ait été reçue (environ 300 000 US\$ encore dus), cela ne peut pas être considéré comme des économies du fait du montant total des arriérés de contribution des parties contractantes (le total historique des arriérés de contributions était d'environ 1,7 million de US\$ au 15 avril 2015).

5.3 Solde

24. Le CPAF **A NOTÉ** que le solde des fonds de la CTOI, au 31 décembre 2014, présente un déficit de 850 000 US\$, selon la comptabilité du projet par la FAO et il existe un risque significatif et immédiat que la FAO bloque les dépenses du « projet CTOI » jusqu'à ce que les contributions correspondent aux engagements.

Recommandations

25. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission demande l'avis de la FAO au sujet de la continuité financière des activités de la Commission en 2015 et 2016, compte-tenu des arriérés de contributions et demande une assistance à la FAO au sujet de l'extension des contrats du personnel du Secrétariat de la CTOI et de la collecte des arriérés.

5.4 Arriérés de contributions

26. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-07 qui détaille l'état des arriérés de contributions à la CTOI et propose des mesures à la Commission, avec des priorités, au sujet d'une ligne de déficit d'urgence et de la mise en œuvre de dépenses basées sur les contributions.
27. Le CPAF **A NOTÉ** que huit parties contractantes (membres) ont des arriérés de contributions de deux ans ou plus : Érythrée, Guinée, R.I. d'Iran, Pakistan, Sierra Léone, Soudan, Vanuatu et Yémen et que la R.I. d'Iran rencontrait des difficultés à transférer des fonds par les canaux bancaires habituels vers les comptes indiqués par la FAO.
28. Le CPAF **A NOTÉ** le besoin urgent de trouver une solution pérenne pour régler le problème des arriérés de contributions, qui sont la cause principales des importants problèmes financiers de la CTOI.

Recommandations

29. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le président de la Commission, conduise des discussions bilatérales avec la R.I. d'Iran et les autres parties contractantes en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour recouvrer les arriérés de contributions et pour mettre en place un plan d'action pour le paiement des contributions dès que la situation permettra cette transaction financière.
30. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les parties contractantes qui n'ont pas répondu aux communications du Président de la Commission concernant le paiement de leurs arriérés de contributions, ne puissent plus bénéficier des activités couvertes par le FPR, des ateliers, des formations et de l'appui y relatif. Les CPC présentant des arriérés de plus de 5 ans et qui n'ont pas fait de paiement partiel ne devraient pas bénéficier des activités de la CTOI, exception faite de l'Iran, sur la base des difficultés mentionnées dans ce rapport.

5.5 Fonds de réserve

31. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-09 qui présente une option pour un fonds de réserve ayant pour but de régler le déficit.

Recommandations

32. Le CPAF **A RECOMMANDÉ**, puisque il n'a pas pu arriver à une décision sur la façon de régler le problème du solde négatif du compte FAO de la CTOI (849 248 US\$), que cette question soit discutée plus avant durant la 19^e session.

5.6 Adhésion à la CTOI de la Sierra Leone et de la Guinée

33. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-08 qui discute des parties contractantes (membres) qui pourraient être considérées comme s'étant retirées de la CTOI, selon les termes de l'Accord portant création de la CTOI.
34. Le CPAF **A NOTÉ** que la Guinée et la Sierra Leone ont été contactées par le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif de la CTOI, pour obtenir une confirmation de leur engagement à faire partie de la CTOI et pour essayer d'obtenir le règlement de leurs arriérés de contributions, mais aucune réponse n'a été reçue de ces CPC, bien que le CPAF ait noté le paiement partiel des contributions dues par la Sierra Leone en 2014.
35. Le CPAF **A CONSIDÉRÉ** que, au titre du paragraphe 4 de l'Article IV « Composition » de l'Accord portant création de la CTOI, la Commission peut, après consultation avec la partie contractante concernée, déterminer que ladite partie contractante est considérée comme s'étant retirée de cet Accord à compter de la date de cette détermination si une partie contractante de la Commission cesse de remplir les critères établis aux paragraphes 1 et 2 pendant deux années consécutives.
36. Le CPAF **A NOTÉ** que la Sierra Leone et la Guinée ne sont pas des États côtiers de la CTOI, n'ont pas de navires de pêche exploitant dans la zone de compétence de la CTOI des stocks couverts par l'Accord portant création de la CTOI, des critères du paragraphe 2.

37. Le CPAF A **NOTÉ** que la solution de rétrograder la Sierra Léone et la Guinée au statut de CNCP pourrait ne pas être faisable dans le cadre des procédures actuellement prévues par le Règlement intérieur.

Recommandations

38. **NOTANT** les conséquences financières du statut de membre de la Sierra Léone et de la Guinée, le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission discute pour savoir si la Sierra Léone et la Guinée peuvent être considérées comme s'étant retirées de la CTOI à la date de réception de la communication y-relative et que toutes les contributions futures de la Sierra Léone et de la Guinée cesseront de s'appliquer à cette même date. La CTOI, avec l'aide du service financier de la FAO, continuera d'essayer de solder les arriérés de ces deux pays.

6 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMÉS : PROPOSITIONS POUR 2016 ET 2017

6.1 Budget estimatif

39. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-05 qui présente une estimation du budget correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2017.
40. Le Secrétariat de la CTOI A **NOTÉ** l'importance des coûts du personnel du Secrétariat de la CTOI, à la lumière de l'extension de deux mois du contrat du Secrétaire exécutif et des contrats de certains employés du Secrétariat de la CTOI qui arrivent bientôt à expiration. le CPAF A **ÉGALEMENT NOTÉ** le risque de réduction de la capacité du Secrétariat de la CTOI si les contrats de son personnel sont renouvelés de façon limitée ou pas du tout du fait de l'insuffisance des fonds disponibles.
41. LA CPAF A **SOULIGNÉ** la différence au niveau des coûts de personnel avec les autres ORGP thonières, à la lumière des quantités capturées et des budgets, et A **RECONNU** que la CTOI est l'ORGP qui dispose du budget le plus faible.
42. Le CPAF A **NOTÉ** les réticences de certaines CPC au sujet de la ligne budgétaire du déficit d'urgence et du fonds de réserve, le sentiment étant que les parties contractantes qui payent leurs contributions seront les seules à payer plus, ainsi que l'opinion que la Commission devrait sérieusement envisager une composition de la Commission basée sur les contributions.
43. Le CPAF A **NOTÉ** les réticences de certaines CPC au sujet de la réduction des fonctions de la Commission du fait d'éventuelles réduction des activités et/ou des ressources humaines et l'opinion que le Secrétariat de la CTOI devrait disposer du montant nécessaire à son budget administratif et opérationnel chaque année.
44. Le CPAF A **NOTÉ** la préférence de certaines CPC pour un ajustement du budget en terme de l'introduction d'une ligne d'urgence, notamment afin d'indiquer clairement à la FAO que la Commission gère un budget soutenable et qui correspond aux contributions annuelles attendues.
45. Le CPAF A **NOTÉ** l'objection à la proposition de budget 2016 formulée par l'Indonésie, du fait d'une plitique nationale imposant une limite de 4% à toute augmentation budgétaire.
46. Le CPAF A **NOTÉ** que le montant global proposé pour le budget administratif et opérationnel pour **2015** est de **3 677 436 US\$** et **3 864 123 US\$** et est basé sur les recommandations des sessions 2014 du Comité scientifique (CS17) et du Comité d'application (CdA11) et sur les précédentes décisions de la Commission concernant le fonctionnement du Secrétariat. Le budget adopté pour 2015 représentait 3 274 579 US\$ et le budget maintenant proposé pour 2016 représente une augmentation brute d'environ 12% par rapport au budget 2015. Le budget indicatif pour 2017 est de 4 039 911 US\$, et sera discuté plus avant lors de la 19^e session et adopté lors de la réunion 2016 du CPAF.
47. Le CPAF A **NOTÉ** les préoccupations concernant la diminution du budget administratif et opérationnel, qui pourrait entraîner des réductions ou des suppressions de certaines importantes activités du Secrétariat de la CTOI, notamment en ce qui concerne la science et l'application, ce qui pourrait poser problème pour atteindre les objectifs de la CTOI à court terme, avec des conséquences adverses à long terme inconnues.

6.2 Ligne budgétaire de déficit d'urgence

48. Le CPAF A **NOTÉ** qu'une ligne budgétaire de déficit d'urgence a été incluse dans le budget, afin d'atténuer les risques financiers du déficit actuel dû aux arriérés de contributions et qui correspond aux contributions annuelles pour 2014 qui n'ont pas été payées par les membres présentant des impayés de longue date. Cela correspond à un montant de 375 051 US\$ en 2016.

49. Le CPAF **A NOTÉ** que la ligne « déficit d'urgence » servira de réserve et ne sera pas engagée, afin de permettre de résorber le déficit, mais également afin de permettre au Secrétariat de la CTOI de bénéficier du budget nécessaire à ses activités.

Recommandations

50. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** qu'une ligne « déficit d'urgence » soit incluse dans le budget administratif pour 2016 (375 051 US\$) et dans le budget indicatif pour 2017.

6.3 Dépenses de fonctionnement – appui au renforcement des capacités

51. Le CPAF **A NOTÉ** que, dans la mesure du possible et dans les limites du budget disponible, le Secrétariat de la CTOI entend continuer à développer les capacités en matière d'application (y compris les missions d'aide à l'application et les formations sur la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port) et de familiarisation avec les techniques d'analyse des données pour les États en développement. Ces activités incluront des ateliers prévus pour les scientifiques et les gestionnaires, pour les familiariser avec la structure et le fonctionnement de la CTOI, y compris l'élaboration des actions de gestion sur la base des avis scientifiques et des réglementations de la CTOI.

Recommandations

52. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les activités de renforcement des capacités, y compris des ateliers sur la collecte des données, sur le Mécanisme régional d'observateurs, sur les techniques d'analyse des données, sur l'application des MCG de la CTOI et sur la relation entre la science et les avis de gestion, soient poursuivies en 2016 et financées sur le budget de la CTOI, dans la mesure du possible, et des contributions volontaires des membres et des diverses parties intéressées.

6.4 Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)

53. Le CPAF **A NOTÉ** que, en 2014, le Comité scientifique de la CTOI a recommandé (CS17.33 et CS17.34) que le FPR de la CTOI soit pérennisé et que son montant soit relevé à 150 000 US\$ par an afin d'aider les scientifiques et les représentants des parties contractantes de la CTOI qui sont des États en développement à participer et/ou contribuer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des ses groupes de travail.

Recommandations

54. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, comme décrit dans le document IOTC-2015-SCAF12-05.
55. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2016 comme présentés dans les Appendices **IV** et **V**, tout en notant l'objection de l'Indonésie.
56. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission note que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 19^e session de la Commission (S19) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront entraîner une révision des chiffres présentés au CPAF.

7 MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT L'EVALUATION DES PERFORMANCES (RESOLUTION 09/01 SUR LES SUITES A DONNER A L'EVALUATION DES PERFORMANCES)

57. Le CPAF **A NOTÉ** que la seconde évaluation des performances de la CTOI a commencé et qu'une première réunion a eu lieu à Victoria (Seychelles), du 2 au 6 février 2015, tandis qu'une deuxième réunion aura lieu dans le même lieu du 14 au 18 décembre 2015. Le rapport sera soumis à la Commission lors de sa 20^e session en 2016, pour examen.
58. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2015-SCAF12-06 qui présente l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.
59. Le CPAF **A MIS À JOUR** le tableau en y incluant un plan de travail, une proposition de calendrier et des priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du CPAF, pour examen par la Commission.
60. Le CPAF **A NOTÉ** que les activités 78 et 81 relatives à l'efficacité et au rapport coût-efficacité des activités de la CTOI peuvent être réalisées sans que la réforme de la CTOI ait été mise en place.

Recommandations

61. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Appendice VI](#).

8 AUTRES QUESTIONS**8.1 Lieu et dates des 13^e et 14^e sessions du Comité permanent d'administration et des finances**

62. Les participants du CPAF ont unanimement **REMERCIÉ** la République de Corée pour avoir accueilli la 12^e session du CPAF et ont félicité la République de Corée pour son accueil chaleureux, pour les excellentes installations et pour l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI pour l'organisation et la conduite de la réunion.
63. Suite à une discussion sur les pays hôtes des 13^e et 14^e sessions du CPAF en 2016 et 2017, le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les deux sessions du Comité permanent d'administration et des finances se tiennent pendant 2 jours, avant les réunions de la Commission en 2016 et 2017. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission durant sa 19^e session.

Discussion générale

64. Le CPAF **A EXPRIMÉ** sa préoccupation concernant la décision de la FAO de limiter le contrat du Secrétaire exécutif à une durée de 2 mois. Un courrier a été envoyé par le Président de la Commission à la FAO, qui n'a pour le moment pas reçu de réponse.

Recommandations

65. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission discute des conséquences de cette question sur les activités futures de la Commission.

9 EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 12^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

66. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF12, fourni en [Appendice VII](#).
67. Le rapport de la Douzième session du Comité permanent d'administration et des finances (IOTC-2015-SCAF12-R) a été adopté le 24 avril 2015.

APPENDICE I

Liste des participants

PRÉSIDENT

Mr Benjamin **Tabios**
Bureau of Fisheries & Aquatic Resources
Email: benjotabios@gmail.com

MEMBRES DE LA CTOI

AUSTRALIE

Chef de délégation

Ms Kelly **Buchanan**
Australian Fisheries Management Authority
Email: kelly.buchanan@agriculture.gov.au

Suppléant

Ms Susan **Howell**
Australian Fisheries Management Authority
Email: susan.howell@agriculture.gov.au

Conseiller(s)

Mr Stephen **Auld**
Australian Fisheries Management Authority
Email: steve.auld@afma.gov.au

CHINE

Chef de délégation

Mr Chen **Wan**
Ministry of Agriculture
Email: wan.chen@live.com

Suppléant

Pr Liuxiong **Xu**
Shanghai Ocean University
Email: lx Xu@shou.edu.cn

Conseiller(s)

Ms Kairui **Zhang**
China Overseas Fisheries Association
Email: admin1@tuna.org.cn

COMORES

Chef de délégation

Mr Ahmed Said **Soilihi**
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
Email: ahmed_ndeou@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)

Chef de délégation

Mr Seppo **Nurmi**
European Commission
Email: Seppo.NURMI@ec.europa.eu

Suppléant

Mr Orlando **Fachada**
European Commission
Email: Orlando.Fachada@ec.europa.eu

Mr Jonathan **Lansley**
European Commission
Email: Jon.LANSLEY@ec.europa.eu

FRANCE (TOM)

Mr Thomas **Roche**
France
Email: [thomas.roche@development-](mailto:thomas.roche@development-durable.gouv.fr)

durable.gouv.fr

Suppléant

Mr Thierry **Clot**
France
Email: thierry.clot@teaf.fr

INDONÉSIE

Chef de délégation

Dwiagus **Siswaputra**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: atlibali@gmail.com

Suppléant

Mr Saut **Tampubolon**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: s.tampubolon@yahoo.com

Conseiller(s)

Mr Yayan **Hernuryadin**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: boyan_nuryadin@yahoo.co.id

Ms Taufiq B. **Atmamihardja**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: atmamihardja@yahoo.com

Ms S. Alina **Tampubolon**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Email: serealinat@yahoo.com

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Chef de délégation

Mr Ali Asgar **Mojahedi**
Iran Fisheries Organization
Email: a_mojahedi@hotmail.com

JAPON

Chef de délégation

Mr Haruo **Tominaga**
Fisheries Agency
Email: haruo_tominaga@nm.maff.go.jp

Suppléant

Mr Takeru **Iida**
Fisheries Agency
Email: takeru_iida@nm.maff.go.jp

Conseiller(s)

Dr Tsutomu **Nishida**
National Research Institute of Far Seas
Fisheries
Email: aco20320@par.odn.ne.jp

Mr Hisao **Masuko**
Japan Tuna Fisheries Cooperative Association
Email: panamamani@yahoo.co.jp

Mr Kajiyo **Gemba**
Japan Tuna Fisheries Cooperative Association
Email: gyojo@japantuna.com

KENYA

Mr Stephen **Ndegwa**
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries
Email: ndegwafish@yahoo.com

Dr Harrison **Charo**
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries
Email: Harrison.charo@gmail.com

MALAISIE

Suppléant

Mr Samsudin **Basir**
Department of Fisheries Malaysia
Email: s_basir@yahoo.com

MALDIVES

Suppléant

Dr Mohammed Shiham **Adam**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: Msadam@mrc.gov.mv

Conseiller(s)

Mr Adam **Ziyad**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Mr Adam **Baske**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Email: adam@castrong-11c.com

Mr Nokome **Bentley**
Email: nbentley@trophia.com

MAURICE

Chef de délégation

Mr Sunil Panday **Beeharry**
Ministry Fisheries
Email: sbeeharry@govmu.org

Mr Mauree **Daroomalingum**
Ministry Fisheries
Email: dmauree@ymail.com

MOZAMBIQUE

Suppléant

Mr Simeao **Lopes**
Ministry of Fisheries
Email: slopes41@hotmail.com

Conseiller(s)

Ms Maria **Pinto**
Ministry of Fisheries
Email: apinto347@gmail.com

Dr Atanásio **Brito**
Ministry of Fisheries
Email: mikamba@hotmail.com

Mr Avelino **Munwane**
National Directorate of Fisheries
Email: avelinoalfiado@hotmail.com

Mr Peter **Flewelling**
Ministry of Fisheries
Email: peteflewelling@yahoo.ca

OMAN

Chef de délégation

Dr Ahmed Mohammed **Al-Mazroui**
Ministry of Agriculture and Fisheries

Email: ahmed.almazrui20@gmail.com

Suppléant

Mr Tarik Marhoon **Al Mamari**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Email: tariq_almamari@yahoo.com

PHILIPPINES**Suppléant**

Mr Benjamin **Tabios**
Bureau of Fisheries & Aquatic Resources
Email: benjotabios@gmail.com

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)**Suppléant**

Mr Jeongseok **Park**
Ministry of Oceans and Fisheries
Email: jeongseok.korea@gmail.com

Conseiller(s)

Mr Jaeduk **Kim**
Dongwon Industries Co., Ltd
Email: kjarlgi309@gmail.com

Dr. Zang Geun Kim

National Fisheries Research & Development
Institute
Email: zgkim@korza.kr

Ms. Zee Kim

Korea Overseas Fisheries Cooperation Agency
Email: zeekim@tfifc.org

SEYCHELLES**Chef de délégation**

Mr Roy **Clarisse**
Seychelles Fishing Authority
Email: rclarisse@gov.sc

Suppléant

Ms Melissa **Joseph**
Seychelles Fishing Authority
Email: mjoseph@sfa.gov.sc

SOMALIE**Chef de délégation**

Mr Said Jama **Mohamed**
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Email: saidjghalib@gmail.com

SRI LANKA**Conseiller(s)**

Ms Kalyani **Hewapathirana**
Department of Fisheries and Aquatic
Resources
Email: hewakal2012@gmail.com

Dr Rekha Maldeniya

National Aquatic Resources Research &
Development Agency
Email: rekhamaldeniya@gmail.com

THAÏLANDE**Suppléant**

Ms Sampan **Panjarat**
Fisheries Foreign Affairs Division,
Department of Fisheries
Email: spanjarat@yahoo.com

ROYAUME-UNI**Chef de délégation**

Mr Chris **Mees**
Director of Fisheries
Email: c.mees@mrags.co.uk

TANZANIE (RÉPUBLIQUE UNIE DE)**Conseiller(s)**

Mr Rashid **Hoza**
Deep Sea Fishing Authority
Email: rashidhoza@gmail.com

Mr Zahor El Kharousy

Deep Sea Fishing Authority
Email: zahor1m@hotmail.com

Mr Hosea Gonza Mbilinyi

Ministry of Livestock and Fisheries
Email: hoseagonza@yahoo.com

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES**SÉNÉGAL****Chef de délégation**

Mr Sidi **Ndaw**
Direction des Pêches Maritime
Email: sidindaw@hotmail.com

OBSERVATEURS**FÉDÉRATION RUSSE**

Dr Sergei **Leontev**
Email: leon@vniro.ru

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY FOUNDATION**

Ms Claire **Van der Geest**
Email: cvandergeest@iss-foundation.org

Mr Gerald Scott

Email: gpscott_fish@hotmail.com

US-JAPAN RESEARCH INSTITUTE

Pr Atsushi **Ishii**
Email: ishii@cneas.tohoku.ac.jp

EXPERTS INVITÉS**Mr Ming-Fen Wu**

Fisheries Agency
Email: mingfen@msl.f.gov.tw

Mr Ken Chien-Nan Lin

Fisheries Agency
Email: chiennanramsl.f.gov.tw

Mr Wei-Yang Liu

Fisheries Agency
Email: weiyang@ofdc.org.tw

Ms Jo-Tzu Chen

Fisheries Agency
Email: jotzu@msl.f.gov.tw

SECRETARIAT DE LA CTOI

Mr Rondolph **Payet**
Indian Ocean Tuna Commission
Email: rp@iotc.org

Mr Florian **Giroux**
Indian Ocean Tuna Commission
Email: florian.giroux@iotc.org

Mr Steven **Ciocca**
Indian Ocean Tuna Commission
Email: steven.ciocca@iotc.org

Mr Olivier **Roux**
Translator
Email: Olivier@otolithe.com

Mr Gerard **Domingue**
Indian Ocean Tuna Commission
Email: gerard.domingue@iotc.org

INTERPRÈTES

Dr D. **Glon**
Email: d.glon@aiic.net

Mr Guillaume **Fleury**
Email: gleury_sq@yahoo.com.sq

Mr Olivier **Beauchemin-Bonifacio**
Email : olivier.bonifacio@gmail.com

Ms Pascale **Sutherland**
Email :
pascalesutherland@hotmail.com

Mr Christopher **Jacq**
Email: christopher.jacq@gmail.com

Mr J.C. **Lloyd-Southwell**
Email: jclloydsouthwell@yahoo.com

APPENDICE II

**ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES**

Dates : 23-24 avril 2015

Lieu : Westin Chosun Hotel, Haeundae Beach,
Busan, République de Corée

Horaire : 09h00-17h00

Président : Dr Benjamin Tabios (Philippines) ; **Vice-président :** Bojrazsingh Boyramboli (Maurice)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (président)
4. **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT** (Secrétariat de la CTOI)
5. **BILAN FINANCIER** (Secrétariat de la CTOI)
 - 5.1 Bilan financier pour 2014
 - 5.2 Arriérés de contributions à la fin 2014
 - 5.3 Fonds de réserve
 - 5.4 Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI
6. **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS PRÉVISIONNELS POUR 2015 ; PROPOSITIONS POUR 2016 ET 2017** (président)
7. **MISE A JOUR SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES)** (Président)
8. **AUTRES QUESTIONS** (Président)
 - 8.1 Date et lieu de la 13^e session du Comité permanent d'administration et des finances (président)
9. **EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 12^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** (Président)

APPENDICE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2015-SCAF12-01a	Provisoire : Ordre du jour de la 12 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 20 janvier 2015 ✓ 24 mars 2015 ✓ 7 avril 2015
IOTC-2015-SCAF12-01b	Provisoire : Ordre du jour annoté de la 12 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 24 mars 2015
IOTC-2015-SCAF12-02	Provisoire: Liste des documents pour la 12 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	✓ 11 mars 2015 ✓ 24 mars 2015 ✓ 26 mars 2015 ✓ 7 avril 2015 ✓ 13 avril 2015
IOTC-2015-SCAF12-03	Bilan financier : année fiscale 2014 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 13 mars 2015
IOTC-2015-SCAF12-04	Rapport d'activité du Secrétariat de la CTOI : 2014 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 19 mars 2015
IOTC-2015-SCAF12-05	Programme de travail et budget pour 2016 et budget indicatif pour 2017 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 20 février 2015 ✓ 19 mars 2015 ✓ 13 avril 2015
IOTC-2015-SCAF12-06	Mise à jour sur la Résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'évaluation des performances (Secrétariat de la CTOI)	✓ 11 mars 2015
IOTC-2015-SCAF12-07	Arriérés de contributions : 2014 (Secrétariat de la CTOI)	✓ 13 mars 2015
IOTC-2015-SCAF12-08	Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI (Secrétariat de la CTOI)	✓ 11 mars 2015

APPENDICE IV

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2016 ET BUDGET INDICATIF POUR 2017 (EN US\$)

Description du poste budgétaire		Dépenses réelles 2014	2015	2016	2017
1	Dépenses administratives				
	Coûts des salaires bruts (avant déductions)				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif	157 392	167 219	173 907	176 907
	Secrétaire adjoint	142 714	146 103	148 947	151 947
	Coordonnateur des données	144 633	153 181	138 308	131 308
	Coordonnateur de l'application	112 252	117 417	118 114	121 114
	Chargé des pêches (stocks)	136 237	140 405	131 308	131 308
	Chargé des pêches (application)	124 958	130 466	130 685	133 685
	Chargé des pêches (statistiques)	96 821	99 728	103 717	106 717
	Chargé des pêches (science)	49 685	97 363	101 258	104 258
	Responsable administratif	100 732	104 779	105 970	108 970
	Chargé de l'application		0	0	104 258
1.2	Services généraux				
	Secrétaire de direction	14 082	12 927	14 445	15 445
	Assistant application	10 216	9 664	10 950	11 950
	Assistant de bureau	10 008	11 296	11 747	12 747
	Assistant bases de données	14 207	13 335	14 869	15 869
	Assistant de bureau	4 951	7 172	7 459	8 459
	Chauffeur	7 749	7 274	8 165	9 165
	Heures supplémentaires	4 269	5 460	6 000	6 000
	Total des coûts salariaux	1 130 905	1 223 789	1 225 849	1 350 106
1.3	Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	303 874	321 780	364 650	359 651
1.4	Cotisations au fonds FAO	545 955	568 829	531 582	561 582
1.5	Amélioration du recouvrement des dépenses	57 047	131 006	63 790	66 790
	Dépenses totales de personnel	2 037 781	2 245 403	2 185 871	2 338 129
	Dépenses liées aux activités				
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Appui au renforcement des capacités	51 745	115 000	115 000	115 000
2.2	Consultants	87 852	145 500	110 000	145 000
2.3	Déplacements professionnels	187 388	191 400	190 000	195 000
2.4	Réunions	49 476	55 000	45 000	60 000
2.5	Interprétation	114 175	120 000	145 000	145 000
2.6	Traduction	109 184	105 000	135 000	135 000
2.7	Matériel	13 364	16 500	29 000	24 000
2.8	Frais généraux de fonctionnement	39 467	69 300	49 000	52 000
2.9	Impression	14 502	23 100	30 000	30 000
2.10	Imprévus				
2.11		614	6 600	2 000	2 500
	Dépenses totales de fonctionnement	667 767	847 400	850 000	903 500
	SOUS-TOTAL	2 705 548	3 092 803	3 035 871	3 241 629
3	Contribution additionnelle des Seychelles	-22 286	-20 100	-20 100	-20 100
4	Frais de gestion de la FAO	133 924	141 876	136 614	145 873
5	Risques de déficit	0	0	375 051	522 509
	FPR	118 517	60 000	150 000	150 000
	TOTAL GÉNÉRAL	2 935 702	3 274 579	3 677 436	4 039 911

APPENDICE V
BAREME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2016 (EN \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale (2012)	Membre OCDE	Prises moyennes pour		Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
			2010-2012 (en tonnes)						
Australie	Haute	Oui	5 164		\$12 681	\$15 323	\$136 835	\$16 049	\$180 887
Belize	Moyenne	Non	326		\$12 681	\$0	\$34 209	\$203	\$47 092
Chine	Moyenne	Non	67 391		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$41 891	\$104 103
Comores	Basse	Non	5 164		\$12 681	\$15 323	\$0	\$3 210	\$31 214
Érythrée	Basse	Non	612		\$12 681	\$15 323	\$0	\$380	\$28 384
Union européenne	Haute	Oui	199 292		\$12 681	\$15 323	\$136 835	\$619 409	\$784 248
France (Terr.)	Haute	Oui	0		\$12 681	\$0	\$136 835	\$0	\$149 516
Inde	Moyenne	Non	158 296		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$98 398	\$160 611
Indonésie	Moyenne	Non	368 252		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$228 908	\$291 121
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	185 012		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$115 005	\$177 217
Japon	Haute	Oui	16 479		\$12 681	\$15 323	\$136 835	\$51 218	\$216 056
Kenya	Basse	Non	565		\$12 681	\$15 323	\$0	\$351	\$28 355
Corée, République de	Haute	Oui	2 774		\$12 681	\$15 323	\$136 835	\$8 621	\$173 460
Madagascar	Basse	Non	8 705		\$12 681	\$15 323	\$0	\$5 411	\$33 415
Malaisie	Moyenne	Non	28 295		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$17 588	\$79 800
Maldives	Moyenne	Non	99 976		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$62 146	\$124 358
Maurice	Moyenne	Non	587		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$365	\$62 577
Mozambique	Basse	Non	3 680		\$12 681	\$15 323	\$0	\$2 287	\$30 291
Oman	Haute	Non	29 188		\$12 681	\$15 323	\$136 835	\$18 144	\$182 982
Pakistan	Moyenne	Non	55 689		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$34 617	\$96 829
Philippines	Moyenne	Non	1 331		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$827	\$63 039
Seychelles	Moyenne	Non	72 399		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$45 004	\$107 216
Somalie	Basse	Non	0		\$12 681	\$0	\$0	\$0	\$12 681
Sri Lanka	Moyenne	Non	100 739		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$62 620	\$124 833
Soudan	Moyenne	Non	34		\$12 681	\$0	\$34 209	\$21	\$46 910
Tanzanie	Basse	Non	6 433		\$12 681	\$15 323	\$0	\$3 999	\$32 002
Thaïlande	Moyenne	Non	13 822		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$8 592	\$70 804
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	12		\$12 681	\$0	\$136 835	\$38	\$149 553
Yémen	Moyenne	Non	41 299		\$12 681	\$15 323	\$34 209	\$25 672	\$87 884
			Total		367 744	367 744	1 470 974	1 470 974	3 677 436

*Le total des contributions peut différer de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

APPENDICE V (SUITE)
BAREME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2017 (EN \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale (2013)	Membre OCDE	Prises moyennes pour	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
			2011-2013 (en tonnes)					
Australie	Haute	Oui	4 985	\$13 931	\$16 833	\$150 322	\$16 227	\$197 313
Belize	Moyenne	Non	298	\$13 931	\$0	\$37 581	\$194	\$51 705
Chine	Moyenne	Non	69 372	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$45 161	\$113 505
Comores	Basse	Non	5 091	\$13 931	\$16 833	\$0	\$3 314	\$34 078
Érythrée	Basse	Non	405	\$13 931	\$16 833	\$0	\$264	\$31 027
Union européenne	Haute	Oui	205 556	\$13 931	\$16 833	\$150 322	\$669 077	\$850 162
France (Terr.)	Haute	Oui	0	\$13 931	\$0	\$150 322	\$0	\$164 253
Inde	Moyenne	Non	173 704	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$113 080	\$181 424
Indonésie	Moyenne	Non	390 108	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$253 958	\$322 302
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	200 228	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$130 347	\$198 692
Japon	Haute	Oui	16 112	\$13 931	\$16 833	\$150 322	\$52 445	\$233 531
Kenya	Basse	Non	563	\$13 931	\$16 833	\$0	\$367	\$31 130
Corée, République de	Haute	Oui	6 935	\$13 931	\$16 833	\$150 322	\$22 574	\$203 660
Madagascar	Basse	Non	8 672	\$13 931	\$16 833	\$0	\$5 645	\$36 409
Malaisie	Moyenne	Non	27 181	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$17 695	\$86 039
Maldives	Moyenne	Non	107 573	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$70 029	\$138 374
Maurice	Moyenne	Non	697	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$454	\$68 798
Mozambique	Basse	Non	2 348	\$13 931	\$16 833	\$0	\$1 528	\$32 292
Oman	Haute	Non	30 125	\$13 931	\$16 833	\$150 322	\$19 611	\$200 697
Pakistan	Moyenne	Non	58 291	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$37 947	\$106 291
Philippines	Moyenne	Non	1 456	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$948	\$69 292
Seychelles	Moyenne	Non	67 407	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$43 882	\$112 226
Somalie	Basse	Non	0	\$13 931	\$0	\$0	\$0	\$13 931
Sri Lanka	Moyenne	Non	100 825	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$65 637	\$133 981
Soudan	Moyenne	Non	34	\$13 931	\$0	\$37 581	\$22	\$51 533
Tanzanie	Basse	Non	7 119	\$13 931	\$16 833	\$0	\$4 634	\$35 398
Thaïlande	Moyenne	Non	13 321	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$8 672	\$77 016
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	10	\$13 931	\$0	\$150 322	\$34	\$164 287
Yémen	Moyenne	Non	49 493	\$13 931	\$16 833	\$37 581	\$32 220	\$100 564
Total				403 991	403 991	1 615 964	1 615 964	4 039 911

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis

APPENDICE VI

**CPAF : MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A DONNER A L’EVALUATION
DES PERFORMANCES**

(note : la numérotation et les recommandations correspondent à l’Appendice I de la Résolution 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d’activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent d’administration et des finances</i>	<p>En cours : En 2010, la Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, 78 000 USD en 2012 et 80 000 USD en 2013. De nouvelles augmentations ont été proposées pour les budgets 2014 et 2015.</p> <p>Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p>Ces dernières années, de nombreuses activités de renforcement des capacités ont été conduites par le Secrétariat de la CTOI ou en collaboration avec d’autres institutions (par exemple le projet CTOI-OFCE, UE-COI Smartfish, BOBLME, des CPC...). Un résumé des activités en cours peut être consulté sur le site de la CTOI : http://iotc.org/fr/apropos/renforcement-des-capacités</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d’un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent d’administration et des finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé et en cours : Le poste d’Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d’un atlas en ligne, qui sera lancé début 2015, accompagné d’une amélioration globale des outils de dissémination des jeux de données de la CTOI via le site web.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne
19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un	<i>Commission</i> <i>Comité permanent</i>	En cours : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute

soutien aux États membres en développement.	<i>d'administration et des finances</i>	scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. En 2012, 2013 et 2014 des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que l'UE, BOBLME, l'OFCE, la SWIOFC et le projet COI-Smartfish financé par l'UE. En 2014, un atelier régional a été organisé en collaboration avec le projet COI-Smartfish pour améliorer les niveaux d'application des États côtiers, en particulier en termes de collecte et de déclaration des données des pêches à la CTOI..		
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent d'administration et des finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat a recruté un Chargé des pêches (science) en 2014, comme demandé par le Comité scientifique et la Commission.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Achevé : un fonds de participation aux réunions a été créé par le biais de la Résolution 10/05 et maintenant intégré dans le Règlement intérieur de la CTOI (2014). Le règlement intérieur prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Le budget approuvé pour le FPR en 2014 et 2015 est de 60 000 \$. En sus de ce montant, les membres ont décidé durant S18 d'allouer au budget du FPR les futures économies réalisées sur la ligne Amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU). La FAO a annoncé une réduction des coûts liés à l'ICRU en 2014 et 66 989 \$ ont été ainsi ajoutés au budget du FPR pour 2014 et 2015 (pour un budget total de 126 989 \$). Les membres ont décidé que la contribution au FPR serait financée par le biais du budget régulier (contributions des membres). Le budget 2016 inclut le montant total requis pour financer la participation des scientifiques aux réunions de la CTOI.	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S19	Haute

COOPERATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Besoins spécifiques des États en développement				
74 Un fonds spécifique permettant de soutenir le renforcement des capacités devrait être mis en place.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 et maintenant intégré au Règlement intérieur de la CTOI (2014) (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012, 2013, 2014 et 2015 et proposés pour les budgets 2016 et 2017. Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S19 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.
Participation				
76 Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 et maintenant intégré au Règlement intérieur de la CTOI (2014). Le règlement intérieur prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI. Le fonds est abondé, à long terme, par le biais des contributions des membres.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI.	Haute
QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts				
78 L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait également d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i> <i>Commission et membres</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81 L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières,	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i> <i>Commission</i>	En suspens.		

y compris celles du Secrétariat.				
----------------------------------	--	--	--	--

APPENDICE VII

ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS A LA COMMISSION, EMISES LORS DE LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (22-24 AVRIL 2015)

Bilan financier

CPAF12.01. ([para. 19](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI continue d'explorer toutes les options dans le but de collecter les arriérés de contributions et de demander l'assistance de la FAO pour contacter les CPC concernées.

Solde

CPAF12.02. ([para. 25](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission demande l'avis de la FAO au sujet de la continuité financière des activités de la Commission en 2015 et 2016, compte-tenu des arriérés de contributions et demande une assistance à la FAO au sujet de l'extension des contrats du personnel du Secrétariat de la CTOI et de la collecte des arriérés.

Arriérés de contributions

CPAF12.03. ([para. 29](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le président de la Commission, conduise des discussions bilatérales avec la R.I. d'Iran et les autres parties contractantes en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour recouvrer les arriérés de contributions et pour mettre en place un plan d'action pour le paiement des contributions dès que la situation permettra cette transaction financière.

CPAF12.04. ([para. 30](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que les parties contractantes qui n'ont pas répondu aux communications du Président de la Commission concernant le paiement de leurs arriérés de contributions, ne puissent plus bénéficier des activités couvertes par le FPR, des ateliers, des formations et de l'appui y relatif. Les CPC présentant des arriérés de plus de 5 ans et qui n'ont pas fait de paiement partiel ne devraient pas bénéficier des activités de la CTOI, exception faite de l'Iran, sur la base des difficultés mentionnées dans ce rapport.

Fonds de réserve

CPAF12.05. ([para. 32](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ, puisque il n'a pas pu arriver à une décision sur la façon de régler le problème du solde négatif du compte FAO de la CTOI (849 248 US\$), que cette question soit discutée plus avant durant la 19^e session.

Adhésion à la CTOI de la Sierra Leone et de la Guinée

CPAF12.06. ([para. 38](#)) NOTANT les conséquences financières du statut de membre de la Sierra Leone et de la Guinée, le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission discute pour savoir si la Sierra Leone et la Guinée peuvent être considérées comme s'étant retirées de la CTOI à la date de réception de la communication y relative et que toutes les contributions futures de la Sierra Leone et de la Guinée cesseront de s'appliquer à cette même date. La CTOI, avec l'aide du service financier de la FAO, continuera d'essayer de solder les arriérés de ces deux pays.

Ligne budgétaire de déficit d'urgence

CPAF12.07. ([para. 50](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ qu'une ligne « déficit d'urgence » soit incluse dans le budget administratif pour 2016 (375 051 US\$) et dans le budget indicatif pour 2017.

Dépenses de fonctionnement – appui au renforcement des capacités

CPAF12.08. ([para. 52](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que les activités de renforcement des capacités, y compris des ateliers sur la collecte des données, sur le Mécanisme régional d'observateurs, sur les techniques d'analyse des données, sur l'application des MCG de la CTOI et sur la relation entre la science et les avis de gestion, soient poursuivies en 2016 et financées sur le budget de la CTOI, dans la mesure du possible, et des contributions volontaires des membres et des diverses parties intéressées.

Programme de travail et budgets estimés : propositions pour 2016 et 2017

CPAF12.09. ([para. 54](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, comme décrit dans le document IOTC-2015-SCAF12-05.

CPAF12.10. ([para. 55](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2016 comme présentés dans les Appendices [IV](#) et [V](#), tout en notant l'objection de l'Indonésie.

CPAF12.11. ([para. 56](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission note que le programme de travail du le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 19^e session de la Commission (S19) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront entraîner une révision des chiffres présentés au CPAF.

Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)

CPAF12.12. ([para. 61](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Appendice VI](#).

Autres questions

CPAF12.13. ([para. 65](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission discute des conséquences de cette question sur les activités futures de la Commission.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 12^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF12.14. ([para. 66](#)) Le CPAF A RECOMMANDÉ que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF12, fourni en [Appendice VII](#).